

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mars 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 8

Présents : 8

Absents : 0

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le vendredi 28 mars 2025 à 19h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

Étaient présents Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Madame Zoé Buckley, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Olivier Morelle, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez

Absent-e-s excusé-e-s : Néant

Absent-e(s) non excusé-e(s) : Néant

Quorum : 5

Convocation : 22 mars 2025

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

D2025 - 11 Projet définitif de création d'une zone agricole protégée

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 02/02/2024, par laquelle il est rappelé la procédure de création d'une zone agricole protégée (ZAP) comprenant une enquête publique et proposant à Monsieur le Préfet la délimitation du projet de zone agricole protégée telle que délimitée et proposée dans le dossier de création joint à cette délibération ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R.112-1-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les avis des organismes consultés par Monsieur le Préfet ;

Vu la décision du 22 juillet 2024 du tribunal administratif de Grenoble, désignant M. Ange SARTORI en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2024 portant ouverture d'enquête publique du 21 octobre 2024 au 8 novembre 2024 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur (CE) en date du 19 décembre 2024, qui donne un avis favorable au projet de ZAP mis à l'enquête publique

Considérant que les résultats de ladite enquête publique ne portent aucune demande de modification du projet présenté,

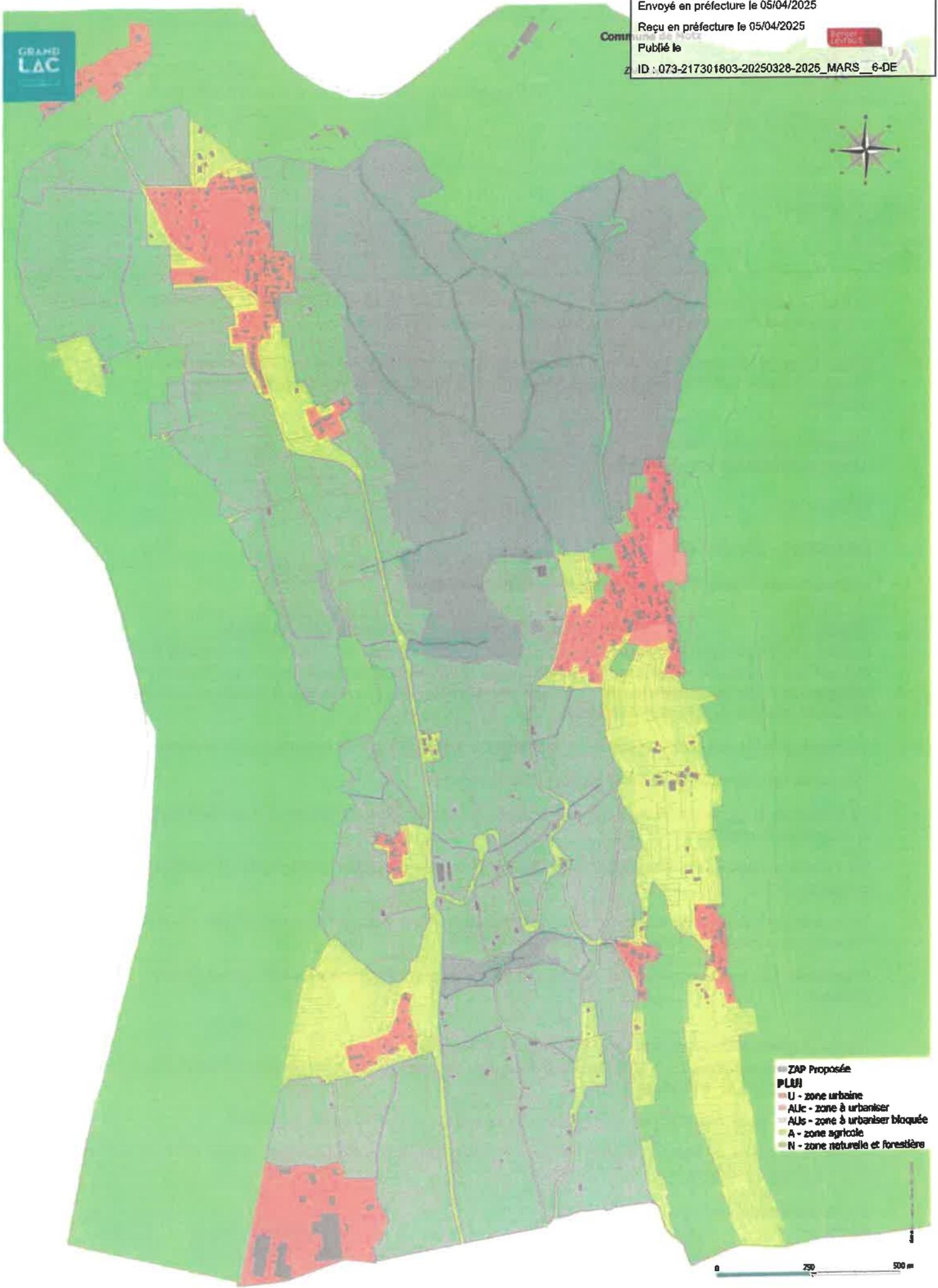
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord à la création d'une zone agricole protégée selon un périmètre conforme au périmètre initial soumis à l'enquête publique
- Sollicite M. le Préfet pour créer cette zone agricole protégée par arrêté préfectoral
- S'engage à annexer l'arrêté préfectoral de création au PLU intercommunal, en sa qualité de servitude d'utilité publique

Pour extrait conforme
Le Maire
Daniel CLERC



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEU



- ZAP Proposée
- U - zone urbaine
- AUc - zone à urbaniser
- AUb - zone à urbaniser bloquée
- A - zone agricole
- N - zone naturelle et forestière

0 250 500 m